



Fin de bail et dernier loyer.

Par **Kilos3**, le **04/02/2009** à **22:02**

Bonjour à tous, rnrnVoilà j'ai eu une petite surprise et j'ai bien peur d'être en tort mais j'aimerais avoir confirmation.rnJ'ai quitté il y a quelques mois un appartement, étant donné que j'ai été muté je n'avais qu'un mois de préavis.rnJ'ai donc envoyé mon courrier en AR à l'agence immobilière début octobre. J'ai eu mon AR signé du 06/10. Je pensais donc devoir payer mon loyer jusqu'au 06/11.rnA cause de mes disponibilités et celles de l'agence, je n'ai pu faire l'état des lieux de sortie que le 14/11, jour où j'ai rendu ma dernière clef.. (alors que j'avais rendu fin octobre la clef qui permettait de passer la porte de l'immeuble, l'accès au parking et les deux autres clefs de l'appartement).rnrnJe m'étais accordé avec l'agence pour qu'ils me retiennent les quelques jours à payer pour novembre sur le remboursement de ma caution. Je viens de réceptionner le chèque et je me rends compte qu'il m'ont fait payer jusqu'au jour de l'état des lieux (14/11) et non pas jusqu'au 06/11..rnEst-ce leur droit? (qu'ils se sont bien gardés de me préciser) ou non?rnrnMerci d'éclairer ma lanterne!